

## Séance publique du 16 décembre 2002

### Délibération n° 2002-0886

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Financement des études d'avant-projet d'amélioration des infrastructures ferroviaires de l'axe Lyon-Bourg en Bresse et des lignes de l'ouest lyonnais et d'opportunité d'une halte ferroviaire à Jean Macé**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacement

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la participation de la Communauté urbaine au financement des études réalisées par Réseau ferré de France (RFF), études d'avant-projet d'amélioration des infrastructures ferroviaires de l'axe Lyon-Bourg en Bresse, des lignes de l'ouest lyonnais et d'opportunité d'une halte ferroviaire à Jean Macé.

#### Rappel du contexte

RFF, maître d'ouvrage des travaux d'infrastructures ferroviaires, doit engager les études d'avant-projets (AVP) pour les aménagements des lignes de l'ouest lyonnais et de Lyon-Bourg en Bresse ainsi que l'étude d'opportunité d'une halte à Jean Macé, en correspondance avec la ligne B du métro. Les deux premières opérations figurent, pour une première phase de réalisation, au contrat de plan Etat-Région.

Dans les deux premiers cas, des études préliminaires ont déjà été réalisées, financées par l'Etat, la Région et RFF. Les études ont précisé les objectifs en termes de niveau de service et de type d'aménagement à réaliser.

L'objectif des aménagements à étudier est de permettre à la Région de mettre en place un service cadencé de TER périurbains. Pour l'ouest lyonnais, de nombreuses communes de la Communauté urbaine verraient le service amélioré ; les possibilités d'interconnexion à terme, seraient préservées avec l'axe de desserte de l'est lyonnais (liaison centrale avec les projets Léa et Leslys). Pour la ligne Lyon-Bourg en Bresse, desservant la Dombes, les communes de Sathonay Camp et de Rillieux la Pape sont concernées : compte tenu des difficultés actuelles et prévisibles d'accessibilité, la perspective d'une offre ferroviaire améliorée desservant directement la Part-Dieu est importante. De plus, à court terme, le projet du Sytral A5 qui devrait desservir la gare de Sathonay et à moyen ou long terme, la création possible d'une liaison Trévoux-Sathonay-Lyon renforcent l'intérêt d'une bonne desserte de la gare de Sathonay-Rillieux la Pape.

#### Propositions

RFF sollicite la Communauté urbaine et les départements du Rhône et de l'Ain pour participer au financement des études d'avant-projet, selon des pourcentages représentatifs de l'impact géographique des travaux envisagés. Il les sollicitera à nouveau pour les phases de travaux.

Cette sollicitation est la conséquence des statuts de RFF qui ne lui permettent de financer que la part rentable des projets et du principe de participation systématique des collectivités locales imposé par l'Etat dans les contrats de plan.

RFF a adressé à la Communauté urbaine les projets de conventions correspondant aux trois études. Le tableau ci-dessous présente le montant total des études, le pourcentage à la charge de la Communauté urbaine et les montants correspondants, leur règlement devant intervenir à parts égales en 2003 et 2004.

Axes ferroviaires	Montant total des études (en €)	Participation Communauté urbaine	Montant total Communauté urbaine (en €)	2003 50 %	2004 50 %
Lyon-Bourg en Bresse	1 510 000	3,335 %	50 359	25 180	25 179
ouest lyonnais	1 850 000	8,750 %	161 875	80 938	80 937
Jean Macé	138 000	20,000 %	27 600	13 800	13 800
total	3 498 000		239 834	119 918	119 916

Il est proposé que la Communauté urbaine participe aux études pour pouvoir intervenir dans la définition des projets et qu'elle ne s'investisse pas, ensuite, dans les travaux des infrastructures ferroviaires mais dans les mesures d'accompagnement, telles l'amélioration de l'accessibilité et des abords des gares, en recherchant pour son action une lisibilité maximum ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient, dans la partie intitulée propositions, de supprimer la dernière phrase du premier paragraphe, soit :

*"Il les sollicitera à nouveau pour les phases de travaux" ;*

#### DELIBERE

##### 1° - **Accepte** :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - de participer au financement des études réalisées par Réseau ferré de France (RFF) d'avant-projet d'amélioration des infrastructures ferroviaires de l'axe Lyon-Bourg en Bresse, des lignes de l'ouest lyonnais et d'opportunité d'une halte ferroviaire à Jean Macé, pour un montant total de 239 834 € nets de taxes qui seront versés par moitié en 2003 et 2004, étant entendu que la Communauté urbaine ne participe pas au financement des travaux portant sur les infrastructures ferroviaires.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer les conventions correspondantes.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 180 - fonction 810.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,